

*Allocution de Fabrice DAVID, Union Locale CGT de Saint-Nazaire.  
Rassemblement CGT dans le cadre de la visite ministérielle au Chantiers STX.  
Lundi 21 janvier 2013*

Chers camarades,

Dans quelques minutes, suite à notre sollicitation, nos camarades d'STX vont être reçus par le premier ministre. Ils porteront à sa connaissance plusieurs sujets qui nous préoccupent et particulièrement la situation de l'emploi et de la politique industrielle au chantier.

Afin de vous donner un peu le contenu des débats qui vont se tenir, je vous livre un extrait du courrier que nous avons envoyé à Matignon.

Je cite : « Nous avons accueillis l'annonce de la commande d'un paquebot pour RCCL à sa juste mesure. C'est un ballon d'oxygène pour les salariés et pour tout notre bassin d'emploi ; mais un ballon qui reste bien modeste pour, à lui seul, sauver le dernier grand chantier de construction navale en France.

Notre syndicat pose depuis de nombreuses années la nécessité de diversifier l'activité du chantier au travers de la construction de tous types de navires et ainsi sortir de la politique suicidaire du tout-paquebot. Pour autant, nous ne validons pas la démarche de diversification vers l'éolien qui, pour nous, affaiblirait nos capacités de production (utilisation des espaces, des outils de travail, des hommes) et hypothéquerait ainsi les possibilités d'un développement dans la construction navale.

Autre sujet d'inquiétude, la qualité de l'emploi sur le site du chantier. Depuis une dizaine d'années nous assistons à une déferlante de sous-traitance dite « exotique ». Nous sommes régulièrement amenés à défendre les salariés de ces entreprises dont les patrons, avec la complicité du donneur d'ordre STX, bafouent notre législation du travail, et pour certains, piétinent la dignité humaine. Nous craignons fortement que la nouvelle commande soit l'occasion d'une nouvelle application de cette politique d'STX misant sur la concurrence sociale entre travailleurs

pour baisser le « coût » du travail.

Nous sommes d'autant plus inquiets que nous assistons, en ce moment même, à la destruction d'emplois dans la sous-traitance locale, à l'instar de la société SMH qui prévoit de licencier 5 salariés, ou la société PMO qui a licencié 16 salariés en décembre dernier. Il nous paraît impératif de tout mettre en œuvre pour sauvegarder ces savoirs-faire locaux.» fin de citation.

Je ne développe pas plus car je pense que Jean-Michel vous donnera plus de précisions sur nos exigences pour le développement de l'activité navale.

Nous avons sollicité une rencontre avec le Premier Ministre pour parler des Chantiers, puisque c'est la raison de sa venue, mais nous souhaitons aussi lui parler d'autre chose et notamment du fameux, ou plutôt fumeux accord dit de « sécurisation de l'emploi »... mais là bizarrement, pas de communication, nous ne serons pas reçus sur ce sujet.

Cet accord, d'une extrême gravité pour les droits des salariés, a été signé par 3 organisations syndicales dont nous mettons en doute l'objectivité et la représentativité :

la CFDT d'abord, réputée proche du Parti Socialiste, preuve en est la nomination récente de Chérèque à la tête du think tank socialiste Terra Nova et sa place à l'IGAS. La CFDT, qui pourtant dans le discours prône son indépendance politique, avait donc tout intérêt à signer cet accord.

La CFTC ensuite, qui sera probablement déclarée non-représentative des salariés dès l'automne prochain suite à la loi de 2008 et à la mesure de son audience qui ne devrait pas dépasser les 8 %.

La CFE-CGC enfin qui ne représente qu'une partie du salariat : les cadres.

Permettez-nous donc de douter, Monsieur le Président et Monsieur le Premier Ministre que cet accord soit historique et sûrement pas majoritaire.

Pour vous qui appelez de vos vœux la démocratie sociale, il serait utile de regarder de plus près le poids de chacune des organisations et à qui les salariés, retraités et privés d'emploi ont donné leur confiance.

Si cet accord avait été négocié dans quelques mois seulement, suite à l'application de la loi de 2008, il n'aurait pas pu aboutir. Belle stratégie, là encore, d'enfumage.

Venons-en sur le contenu de cet accord insufflé par le Medef.

Ce texte marque une grave régression des droits sociaux des salariés et va a contrario des objectifs fixés par la « Grande Conférence sociale » et celle de la « lutte contre la pauvreté ».

Il contient de multiples dispositions pour faciliter les licenciements collectifs par un simple accord d'entreprise, et encore, si les délégués du personnel sont trop récalcitrants, d'autres possibilités s'offriront au patron par une procédure simplifiée auprès de la direction du travail.

Cet accord prévoit aussi d'accentuer la flexibilité et la précarité, notamment par la mise en place d'un pseudo CDI dit CDI Interim.

Le chantage à l'emploi y est généralisé par des accords permettant la baisse des salaires et l'augmentation du temps de travail, ce sont ni plus ni moins que les accords de « compétitivité/emploi » voulus par Nicolas SARKOZY. L'accord prévoit, qu'en cas de difficulté économique de l'entreprise, les salariés qui touchent à partir de 1300 € net / mois pourront voir baisser leur salaire ou leurs horaires modifiés pendant deux ans. C'est toujours le même discours : si ça va mal, c'est de la faute des salariés, qui seraient « trop payés ». Par contre, rien n'est acté sur une baisse des éventuels dividendes versés aux actionnaires !

Enfin, l'accord prévoit une régression considérable en matière de justice prud'homale avec l'affaiblissement des possibilités de recours pour le salarié et instaurant des peines plafonds, faisant ainsi des employeurs la seule catégorie qui échapperait, en France, à la sanction proportionnelle au délit.

Même la substitut du procureur de Saint-Nazaire, pourtant pas une dangereuse bolchévique, a fustigé cet accord lors de l'audience solennelle au conseil des Prud'hommes, la semaine dernière.

Face à toutes ces attaques profondes de notre réglementation du travail, le Medef a consenti quelques avancées sociales, mais pour plus tard, peut-être, et pas pour tous.

Une complémentaire santé, soit disant pour tous, mais notamment pas pour la plupart des salariés d'entreprises de moins de 50. Et les assurances privées se frottent déjà les mains devant le pactole annoncé.

Des droits rechargeables à l'indemnisation pour les demandeurs d'emploi, mais qu'ils devront se payer eux-mêmes.

Des contrats courts enfin taxés, mais avec en contrepartie une nouvelle exonération de cotisations patronales pour l'emploi des jeunes de moins de 26 ans.

Enfin, un encadrement du travail à temps partiel complètement bancal.

Le « nouveau modèle économique et social » que cet accord veut imposer entérine la destruction des socles de garanties collectives, et voudrait nous laisser croire que le salarié est à égalité face à son patron pour négocier. Mais dans quel monde vivent nos gouvernants ? Chaque jour nous constatons le harcèlement moral, les intimidations, voire même les intrusions dans la vie privée.... Autant de méthodes dont savent user les patrons pour nous obliger, individuellement, à accepter l'inacceptable.

Cet accord, c'est le libéralisme et sa loi de la jungle ! Les français l'ont rejeté en mai dernier, ce n'est pas pour l'accepter aujourd'hui !

Il n'est pas question pour la CGT que cet accord devienne une loi. Il n'y a aucune justification, ni économique, ni sociale, pour faire ce cadeau au Medef. Pour rompre avec la crise que nous subissons, il faut aussi rompre avec les logiques qui nous ont entraîné dans cette crise, et donc rompre avec le libéralisme, rompre avec

l'austérité pour les peuples, rompre avec le capitalisme.

La solution, c'est l'augmentation des salaires, le développement de l'emploi. Et pour cela, la CGT a des propositions.

Le gouvernement aurait bon ton d'écouter ces propositions basées sur la réponse aux besoins des hommes et des femmes, sur le développement humain durable, plutôt que de se laisser entraîner par les sirènes libérales de Parisot et consorts.

Que le gouvernement ne compte pas sur la CGT pour signer quelque accord qui serait contraire aux intérêts des salariés. Nous ne resterons pas non plus l'arme au pied à regarder casser notre législation du travail au profit des spéculateurs de tout ordre.

Dès demain, à Saint-Nazaire, la CGT sera en lutte aux côtés de nos camarades d'SMH pour dire non aux 5 licenciements prévus et pour exiger la sauvegarde de tous les emplois dans la navale. Rendez-vous à 11 h au rond-point à côté d'Aérolia.

Le 31 janvier, CGT, FSU et Solidaires des 3 fonctions publiques (Etat, Hôpital, territoriale) seront dans la rue, dans tous le pays, pour la défense des emplois et des salaires notamment. Rdv à 10 h 30, fontaine république à Saint-Nazaire.

Le 12 février, l'Union Locale CGT de Saint-Nazaire appelle tous les salariés, retraités et privés d'emploi à faire entendre leurs exigences sur l'emploi et les salaires, seul levier crédible et efficace pour relancer l'économie et financer notre protection sociale. Ce grand rdv interprofessionnel devra être l'occasion de peser sur le gouvernement et les parlementaires pour que cet accord néfaste n'aboutisse jamais à une loi.

Partout, tout le temps, Tous ensemble, faisons entendre notre voix.